



LS.20-04-030-AF

AIR FRANCE
Mr Eric CARON
45 rue de paris
95747 ROISSY CDG CEDEX

Roissy, le 6 avril 2020

Objet : Temps d'escale New-York / crise sanitaire

Monsieur le Directeur Général,

Le SNPNC constate qu'il existe encore aujourd'hui des rotations sur le sol américain de plus de 3, 4 ou 5 ON et plus particulièrement à New York où les PNC sont logés à times Square, en plein cœur de l'épidémie, dans un hôtel à taille industrielle.

Ce, sans protection ni possibilité de se nourrir autrement qu'en allant faire la queue dans des files d'attentes interminables devant les magasins de denrées alimentaires.

Avec près de la moitié du nombre de décès liés au Covid-19 sur le sol américain, New York est la ville des États-Unis qui paye le plus lourd tribut de l'épidémie : **630 décès en 24 heures**.

La situation est telle que la ville manque de place pour conserver les morts. Le système de santé s'essouffle, les lits d'hôpitaux manquent, **les ressortissants étrangers ne sont pas prioritaires pour se faire soigner**. La peur domine.

Dans ce contexte hors du commun, le droit de retrait à distance a été mis en place à Air France pour permettre aux PNC se sentant en danger « grave et imminent » de se retirer de leur situation de travail.

Par ailleurs, une dérogation à l'accord collectif a été mise en place pour permettre d'effectuer des vols avec des temps de repos en escale réduits au minimum sécurité dans le but de limiter au maximum les risques à l'étranger et de garantir systématiquement un avion pour le retour des équipages. Ces rotations sont construites sur le principe d'un vol en Ferry à l'aller (commercialisable si nécessaire) ou sur le schéma du « vol ouvert ». Si ces dérogations ont été mises en place initialement dans le cadre de fermetures de ligne ou du rapatriement de ressortissants nous savons que vous savez les utiliser dans d'autres cadres, exemple GIG, pour limiter la construction de rotations trop longues rendue nécessaire par la baisse de fréquences.

Au vu de cette situation extrêmement dégradée et inquiétante, un Danger grave et imminent a été déposé par nos collègues de la CSSCT. La réponse de la Direction aux questions posées par la CSSCT sur ce sujet est inaudible au regard de la gravité de la situation et des inquiétudes qui en découlent. Nous citons le Président de la CSSCT PNC : « *Nous avons questionné le service médical d'Air France, afin de savoir s'il existait un process particulier à New York de prise en charge des urgences dans le cadre de l'épidémie COVID 19. Le service médical d'Air France nous précise que les formes graves de la maladie concernent essentiellement des personnes âgées ou associés à des maladies peu ou pas compatibles avec le métier de PNC* ».

Cette réponse nous laisse entendre que la Direction considère ce risque comme « acceptable » pour le PNC.

Pouvez-vous nous expliquer d'où viendrait cette supposée disposition naturelle des PNC à ne pas développer de forme grave de la maladie ?

Nous vous rappelons que les positions du corps médical évoluent tous les jours concernant cette épidémie et que **c'est bien le principe de précaution qui doit prévaloir en mettant tout en œuvre pour limiter le risque pour vos employés.**

Une telle réponse nous paraît inacceptable.

Est-il nécessaire de rappeler que 3 de nos collègues PNC partis en mission, contaminés par le virus, sont toujours en hospitalisation à Bangkok (dont une PNC, jeune, en bonne forme physique de surcroît) ?

Pourquoi ne pas privilégier la construction de rotation en « vols ouverts » sur cette escale ? Sommes-nous en tension machine ? Il y aurait-il un enjeu économique qui privilégierait la rentabilité à la sécurité de nos équipages ?

Le SNPNC vous demande, au vu des risques bien réels encourus par nos collègues sur l'escale de New York :

- De limiter au minimum la présence des PNC sur cette escale
- De loger les PNC à proximité immédiate de l'aéroport.

Nous vous remercions de bien vouloir nous informer dans les plus brefs délais de la réponse apportée à notre demande.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma respectueuse considération.

Président du SNPNC
David Lanfranchi

